



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard



VOL. 35, ÉDITION MENSUELLE N° 10
29 octobre, 2010

Numéro de publication 40063779

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'OUEST

Publiée mensuellement par la
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

<http://www.notmar.gc.ca/abonner/>

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 8
Partie 2 Corrections aux cartes	9 à 13
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	Néant
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	14 à 17
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	18

Direction générale des services maritimes
Aides à la navigation



Canada

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°.
Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte et dans la partie 1. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des Avis aux navigateurs.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans le *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*. **En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.**

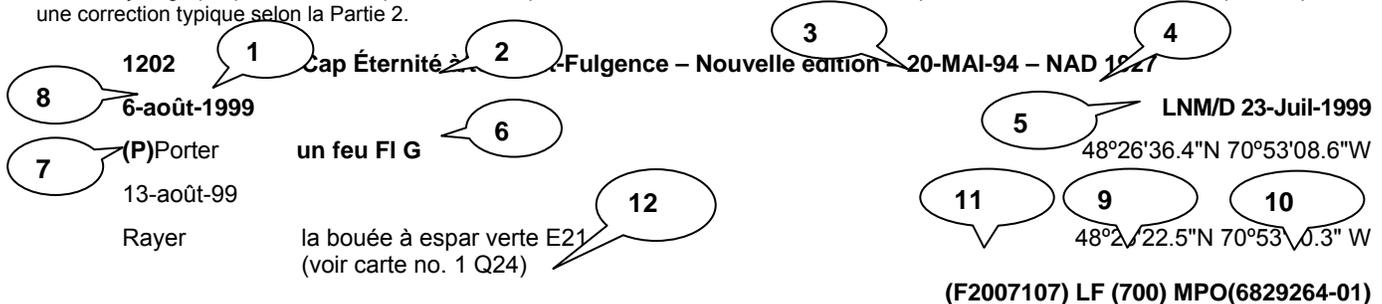
Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis No 14 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs Avril 2010* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes se référer au site Web suivant:

<http://www.chs-shc.gc.ca/pub/en/products/core.cfm>

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence du SHC

11 - Numéro de référence de la GCC

12 - Numéro de référence Carte no. 1

La dernière correction est identifiée par LNM/D ou (L) dernier (N) Avis aux (M) navigateurs / Date. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8).

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

Pacifique

Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Vancouver
Suite 2380,
Case postale 12107
555, rue West Hastings
VANCOUVER, BC V6B 4N6

Téléphone: (604) 666-6011
Facsimilé: 1-(604) 666-8453
Numéro Téléx: 043-52586 CGTC VAS VCR
Courriel: mctsvancouver@pac.dfo-mpo.gc.ca
Site Web:

http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/vancouver/index_f.htm

Pour information concernant les Avis à la navigation:

Courriel CRIM: rmic-pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca

Site Web:

http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/notship/index_f.htm

Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Inuvik
Case postale 2659
INUVIK, NT X0E 0T0

Téléphone: (867) 777-2667
Facsimilé: (867) 777-2851

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

ACCÈS WEB

Nous offrons une fonction qui permet aux abonnés à notre service en ligne de recevoir la version électronique mensuelle intégrale des Avis aux navigateurs. Nous tenons également à encourager nos clients à visiter le site Web <http://www.notmar.gc.ca/abonner/> pour s'abonner à ce nouveau service.

Les utilisateurs qui souhaitent recevoir des mises à jour pour leurs cartes peuvent créer un « profil d'utilisateur » à partir du site Web - <http://www.notmar.gc.ca/search/mycharts-eng.php?czoXOToibnRtPXN0ZXBfb25lJmxbmc9ZSI7>. Cet attribut permet aux usagers d'enregistrer les cartes marines qu'ils possèdent. Les personnes inscrites sont automatiquement avisées via un courriel lorsqu'un Avis aux navigateurs qui touche ses cartes est publié

INDEX

	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.	1
	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE – UTILISATION ET SOINS À APPORTER.	2
	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.	1
	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.	1
	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - TRANSPORTS CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM.	2
*1004	GARDE COTIÈRE CANADIENNE - ANNONCE RELATIVE AU SERVICE LORAN-C.	3
*1007	GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1). 6	6
*1006	SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES (SCTM) ÉTABLISSEMENT DE SERVICES D'INFORMATIONS DE SÉCURITÉ MARITIME EN ARCTIQUE - CRÉATION DE CINQ NOUVELLES NAVAREA/METAREA ARCTIQUES.	4
*1008(P)	SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES (SCTM) - RÉGION DU CENTRE ET DE L'ARCTIQUE - CESSATION DU SERVICE COMMERCIAL DE CORRESPONDANCE PUBLIQUE.	7
*1002	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION 2	2
*1001	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.	2
*1003	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES ÉLECTRONIQUES MATRICIELLES (BSB V4).	3
*1005	TRANSPORTS CANADA (TC) - SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES (SCTM) - RÉGLEMENT SUR LA ZONE DE SERVICES DE TRAFIC MARITIME DU NORD CANADIEN - ANNONCE CONCERNANT NORDREG.	4

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1510	2				
3313	9				
3419	9				
3459	9				
3461	9				
3462	9				
3515	9				
3545	9				
3606	9				
3679	10				
3681	10				
3909	10				
3927	10				
3956	10				
3957	10				
4773	10, 11				
5300	11				
5450	11				
7082	11, 12				
7552	12				
7575	12				
7663	12, 13				
7750	13				
7777	13				
7779	13				

PARTIE 1 – Édition 10/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à <http://www.notmar.gc.ca/rechercher/notmar-fra.php>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSION

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent être consultées à <http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp>

**PARTIE 1 – Édition 10/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE –
UTILISATION ET SOINS À APPORTER.**

Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - TRANSPORTS CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION -
SÉVCM.**

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (*ECDIS*) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (*ECDIS*) configuré de manière à afficher « toutes les données ». Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

***1001 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Nouvelle édition	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
1510	Lac des Deux Montagnes	----	04-JUN-2010	3	\$18.00

***1002 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.**

PRODUIT EN CIRCULATION	TITRE DE LA CARTE
NUMERO CEN S-57	
CA470197	Approaches to/Approches à Skidegate Inlet
CA570198	Alliford Bay
CA570199	Queen Charlotte
CA470624	Kitkatla Channel and/et Ogden Channel
CA470659	Kitkatla Channel and/et Porcher Inlet (part 2 of 2)
CA570154	Ladysmith Harbour
CA470314	Malacca Passage to/à Bell Passage (Part 1 of 2)
CA470315	Malacca Passage to/à Bell Passage (Part 2 of 2)

PARTIE 1 – Édition 10/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

CA570383	Nanaimo Harbour and/et Departure Bay
CA470597	Grenville Channel to/à Chatham Sound
CA573227	Churchill Harbour
CA173289	Lake Superior/Lac Supérieur
CA476079	Head of/Fond de Placentia Bay
CA276138	Pointe Amour a/to Cape Whittle et/and Cape St. George
CA476805	Presque Harbour to Bar Haven Island and Paradise Sound
CA476806	Presque Harbour to Bar Haven Island and Paradise Sound
CA579047	Port-Cartier
CA579048	Baie-Comeau
CA479051	Baie des Homards Mouillages/Anchorages
CA479052	Île aux Oeufs Mouillages/Anchorages
CA570572	Iroquois Passage

***1003 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES ÉLECTRONIQUES MATRICIELLES (BSB V4).**

CARTES	TITRE & MATIÈRES			
Carte nouvelle	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.			
R/M1429	Canal de la Rive Sud		09-APR-2010	Voir Note 2
R/M1430	Lac Saint-Louis		16-APR-2010	Voir Note 2
Nouvelle édition	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.			
R/M1220	Baie des Sept-Îles		19-JUN-2009	Voir Note 2
R/M1233	Cap aux Oies à/to Sault-au-Cochon		30-OCT-2009	Voir Note 2
R/M2205	Killarney to/à Little Current		09-JUL-2010	Voir Note 2
R/M3493	Vancouver Harbour Western Portion/Partie Ouest		11-JUN-2010	Voir Note 2
R/M4416	Havre de Gaspé		12-JUN-2009	Voir Note 2
Cartes retirées en permanence				
R/M1409	Canal de la Rive Sud			
R/M1410	Lac Saint-Louis			

***1004 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - ANNONCE RELATIVE AU SERVICE LORAN-C.**

En Janvier 2010, la Garde côtière canadienne (CCG) et la Garde côtière américaine (USCG) ont annoncé la mise hors service définitive du signal Loran-C.

Le 8 février 2010, la USCG a cessé d'émettre tous les signaux Loran-C à l'intérieur des États-Unis, y compris ceux couvrant les Grands Lacs.

Le 3 août 2010, La GCC et la USCG ont conjointement cessée d'émettre les signaux Loran-C couvrant les côtes est et ouest du Canada.

PARTIE 1 – Édition 10/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Les navigateurs sont priés de noter que le service Loran C n'est plus disponible et qu'ils ne peuvent donc pas s'en servir pour la navigation.

Pour tout commentaire, veuillez communiquer avec John Festarini, gestionnaire intérimaire, Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 200, rue Kent, 5e étage, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0E6, par courriel à l'adresse suivante : John.Festarini@dfo-mpo.gc.ca ou par téléphone au 613-998-1411.
http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/Gcc/aln_loran_c

***1005 TRANSPORTS CANADA (TC) - SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES (SCTM) - RÈGLEMENT SUR LA ZONE DE SERVICES DE TRAFIC MARITIME DU NORD CANADIEN - ANNONCE CONCERNANT NORDREG.**

À compter du 1 juillet 2010, le système de rapport sur la zone de services de trafic maritime du Nord canadien (NORDREG) va devenir obligatoire pour certaines catégories de navires. La zone NORDREG, qui couvre les eaux du nord du Canada, s'étend également jusqu'aux limites de la zone économique exclusive du Canada. Les catégories de navires suivantes vont devoir faire rapport à NORDREG:

- Navires de 300 tonnes ou plus de jauge brute;
- Navires qui remorquent ou poussent un navire, lorsque la jauge combinée du navire et du bâtiment qu'il remorque ou qu'il pousse est de 500 tonnes ou plus de jauge brute; ou
- Navires qui transportent un polluant ou des marchandises dangereuses ou qui remorquent ou poussent un navire qui pousse un navire transportant un polluant ou des marchandises dangereuses.

Les catégories de navires citées ci-haut qui se dirigent vers la zone NORDREG ou qui se trouvent déjà dans la zone devraient contacter NORDREG CANADA ou le centre des SCTM de la GCC le plus près pour obtenir les informations complètes sur la façon de se conformer à ces nouvelles exigences.

***1006 SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES (SCTM) ÉTABLISSEMENT DE SERVICES D'INFORMATIONS DE SÉCURITÉ MARITIME EN ARCTIQUE - CRÉATION DE CINQ NOUVELLES NAVAREA/METAREA ARCTIQUES.**

L'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) annoncent la création de cinq (5) nouvelles NAVAREA/METAREA arctiques dans le cadre de l'expansion du Système mondial d'émission d'avis aux navigateurs (SMEAN) de l'OMI/OHI dans les eaux de l'Arctique. Les limites des nouvelles NAVAREA/METAREA sont indiquées dans le graphique ci-joint. Dès le 1^{er} juillet 2010, un service international SafetyNET visant la diffusion d'avertissement maritimes et avertissements météorologiques et prévisions en anglais aux navigateurs évoluant dans ces eaux entrera dans la phase de « capacité opérationnelle initiale » (COI). Le système passera en mode « capacité opérationnelle totale » (COT) le 1^{er} juin 2011.

Pendant la phase de COI, des avis de navigation ainsi que des avis et des prévisions météorologiques seront offerts dans ces NAVAREA/METAREA à des fins d'essai et sur une base intermittente. La diffusion des messages SafetyNET dans les nouvelles NAVAREA/METAREA arctiques viseront des zones rectangulaires jusqu'à ce que les modifications de réception du réseau SafetyNET aient été apportées, celles-ci consistant en l'intégration et en l'identification des limites des NAVAREA arctiques. La réception des messages de zone rectangulaire devrait être automatique si la position du navire se trouve dans la zone visée. Cependant, les marins devraient consulter le manuel du fabricant pour savoir comment régler leur matériel d'appel de groupe amélioré (EGC) pour recevoir les messages pertinents du service SafetyNET.

Les coordonnateurs des NAVAREA arctiques et les responsables des diffusions dans les METAREA sont les suivants :

NAVAREA/METAREA XVII - CANADA
NAVAREA/METAREA XVIII - CANADA
NAVAREA/METAREA XIX - NORVÈGE
NAVAREA/METAREA XX- FÉDÉRATION DE RUSSIE
NAVAREA/METAREA XXI – FÉDÉRATION DE RUSSIE

PARTIE 1 – Édition 10/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Limite des NAVAREA/METAREA arctiques :

La NAVAREA/METAREA XVII sera délimitée par les points suivants :

67° 00'.00 N par 168° 58'.00 O;
90° 00'.00 N par 168° 58'.00 O;
90° 00'.00 N par 120° 00'.00 O;
et au sud par le littoral canadien, le long du méridien 120° 00'.00 O

La NAVAREA/METAREA XVIII sera délimitée par les points suivants :

Un point sur le littoral canadien, depuis le méridien 120° 00'.00 O;
90° 00'.00 N par 120° 00'.00 O;
90° 00'.00 N par 035° 00'.00 O;
67° 00'.00 N par 035° 00'.00 O.

La NAVAREA/METAREA XIX sera délimitée par les points suivants :

Un point sur le littoral norvégien depuis le parallèle 65° 00'.00 N et par les points suivants :

65° 00'.00 N par 005° 00'.00 O;
75° 00'.00 N par 005° 00'.00 O;
puis à l'ouest par un point sur le littoral du Groenland.
De la frontière entre la Norvège et la Russie (à l'intérieur des terres) et par les points suivants :
69° 47'.68 N par 030° 49'.16 E;
69° 58'.48 N par 031° 06'.24 E;
70° 22'.00 N par 031° 43'.00 E;
71° 00'.00 N par 030° 00'.00 E.
De ce point géographique (71° 00'.00 N par 030° 00'.00 E) vers le nord, le long du méridien 030° 00'.00 E jusqu'à :
90° 00'.00 N par 030° 00'.00 E, puis de :
90° 00'.00 N par 035° 00'.00 O;
jusqu'au sud du littoral du Groenland le long du méridien 035° 00'.00 O.

La NAVAREA/METAREA XX sera délimitée par les points suivants :

D'un point sur la frontière entre la Norvège et la Russie (à l'intérieur des terres) jusqu'aux points suivants :
69° 47'.68 N par 030° 49'.16 E;
69° 58'.48 N par 031° 06'.24 E;
70° 22'.00 N par 031° 43'.00 E;
71° 00'.00 N par 030° 00'.00 E.
De ce point géographique (71° 00'.00 N par 030° 00'.00 E) en direction nord le long du méridien 030° 00'.00 E jusqu'aux points suivants :
90° 00'.00 N par 030° 00'.00 E;
90° 00'.00 N par 125° 00'.00 E;
puis vers le sud jusqu'au littoral de la Fédération de Russie, le long du méridien 125° 00'.00 E.

La NAVAREA/METAREA XXI sera délimitée par les points suivants :

D'un point géographique situé sur le littoral de la Fédération de Russie sur le méridien 125° 00'.00 E jusqu'aux points suivants :
90° 00'.00 N par 125° 00'.00 E;
90° 00'.00 N par 168° 58'.00 O;
67° 00'.00 N par 168° 58'.00 O;
puis vers l'ouest, jusqu'à un point géographique situé sur le littoral de la Fédération de Russie, le long du parallèle 67° 00'.00 N.

Horaire de diffusion des avis dans les NAVAREA arctiques :

NAVAREA XVII (ROP) à 1130 UTC et 2330 UTC
NAVAREA XVIII (ROA-O) à 1100 UTC et 2300 UTC
NAVAREA XIX (ROA-E) à 0630 UTC et 1830 UTC
NAVAREA XX (ROI) à 0530 UTC et 1730 UTC
NAVAREA XXI (ROP) à 0630 UTC et 1830 UTC

Horaire de diffusion des avis dans les METAREA arctiques :

METAREA XVII (ROP) à 0300 UTC et 1500 UTC
METAREA XVIII (ROA-O) à 0300 UTC et 1500 UTC
METAREA XIX (ROA-E) à 1100 UTC et 2300 UTC
METAREA XX (ROI) à 0600 UTC et 1800 UTC
METAREA XXI (ROP) à 0600 UTC et 1800 UTC

PARTIE 1 – Édition 10/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Tout commentaire au sujet de la réception des avis de NAVAREA, en particulier au-dessus du 76^e parallèle nord, est le bienvenu et peut être formulé aux coordonnées ci-dessous :

NAVAREA XVII et XVIII - CANADA
Centre des SCTM de Prescott
Téléphone : 1-613-925-4471
Télécopieur : 1-613-925-4519
Courriel : navarea17.18@innav.gc.ca

NAVAREA XIX - NORVÈGE
Centre de GTM de Vardoe
Téléphone : +47 78 98 98 98
Télécopieur : +47 78 98 98 99
Courriel : navarea19@kystverket.no

NAVAREA XX et XXI – FÉDÉRATION DE RUSSIE
Chef, Division de l'information sur la sécurité maritime (ISM)
Téléphone : +7 812 570 34 66
Télécopieur : +7 812 570 34 66
Courriel : ibm@hydrograph.spb.su

Tout commentaire au sujet de la réception des avis de METAREA, en particulier au-dessus du 76^e parallèle nord, est le bienvenu et peut être formulé aux coordonnées ci-dessous :

METAREA XVII et XVIII - CANADA
Personne-ressource : M. Tom King
Téléphone : 1-709-256-6612
Télécopieur : 1-709-256-6627
Courriel : Tom.King@ec.gc.ca

METAREA XIX - NORVÈGE
Personne-ressource : M. Helge Tangen
Téléphone : +47 7762 1300
Télécopieur : +47 7762 1301
Courriel : helget@met.no

METAREA XX et XXI – FÉDÉRATION DE RUSSIE
Personne-ressource : M. Sergey Brestkin
Téléphone : +7-812-352-1901
Télécopieur : +7-812-352-2688
Courriel : gmdss@aari.ru

***1007 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1).**

EN VIGUEUR JUSQU'AU 24 SEPTEMBRE, 2010
(RÉVISÉ ET PROMULGUÉ TRIMESTRIELLEMENT)

1434	03 AOÛT(P)/01, 808(P)/10
1510	507(T)/07
2218	28 AVR(P)/00
2235	1207(P)/09
2241	28 AVR(P)/00
2250	361(P)/97
2251	1207(P)/09
2283	31 MARS(P)/00, 1207(P)/06
2305	1204(P)/08
2314	1207(P)/09
L/C3000	2346(P)/99, 28 AVR(P)/00, 03 NOV(P)/00

**PARTIE 1 – Édition 10/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

3053	19 JANV(P)/01
3681	1009(P)/09
3891	24 AOÛT(P)/01
4000	19 JUIN(T)/09, 03 JUIL(P)/09
4001	19 DÉC(T)/08, 19 JUIN(T)/09, 03 JUIL(P)/09, 10 JUIL(P)/09
4003	19 DÉC(T)/08, 03 JUIL(P)/09, 10 JUIL(P)/09
4006	19 DÉC(T)/08, 03 JUIL(P)/09
4011	12 JUIN(T)/09
4012	12 JUIN(T)/09
4013	10 JUIL(P)/09
L/C4049	04 AVR(T)/08
4098	1102(P)/03
4099	03 JUIL(T)/09, 03 JUIL(P)/09, 10 JUIL(P)/09
4210	607(P)/04
L/C4227	10 JUIL(P)/09
4233	10 JUIL(P)/09, 411(P)/10
4234	10 JUIL(P)/09
4237	1108(P)/07, 26 SEPT(T)/08
4242	1008(P)/09
4244	506(P)/10
4275	108(P)/09
4278	107(P)/09
4281	504(P)/10
4308	410(P)/10
L/C4320	26 SEPT(T)/08
4321	10 JUIL(P)/09
4381	412(P)/10
4385	902(P)/04, 26 SEPT(T)/08
4405	910(P)/10
4406	505(P)/10
4659	22 AOÛT(P)/08
4855	26 DÉC(T)/08
4856	26 DÉC(T)/08
4954	16 MAI(T)/03
5001	19-JUIN(T)/09
5449	808(P)/04
5707	807(P)/04
6241	108(P)/10
6267	112(P)/06
7010	153(T)/99
LC7011	153(T)/99
7083	847(P)/89, 1510(P)/98, 1727(P)/98
7371	634(P)/96
7760	1510(P)/98, 1727(P)/98
8007	19 DÉC(T)/08, 03 JUIL(T)/09, 03 JUIL(P)/09, 10 JUIL(P)/09
8012	04-AVR(T)/08

***1008(P) SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES (SCTM) - RÉGION DU CENTRE ET DE L'ARCTIQUE - CESSATION DU SERVICE COMMERCIAL DE CORRESPONDANCE PUBLIQUE.**

La Garde côtière canadienne a l'intention de discontinuer la provision de son service commercial de correspondance publique qui est présentement offert par les Centres des SCTM de la Région du Centre et de l'Arctique. Cette décision est basée sur le fait que les récents changements technologiques ont considérablement réduit la demande pour ce type de service, ainsi que sur le fait qu'il existe maintenant de nombreuses méthodes alternatives pour ce service.

Nous sollicitons les commentaires de la part des navigateurs ainsi que des autres personnes intéressées par le sujet. Les commentaires devraient être envoyés par courrier commercial à : Peter Garapick, Surintendant des SCTM, 520 rue Exmouth, Sarnia, ON, N7T 8B1 ou par facsimilé au (519) 383-1991 ou par courriel à peter.garapick@DFO-MPO.GC.CA dans les 3 mois suivant l'émission de cet avis.

PARTIE 1 – Édition 10/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Toute objection doit énumérer les raisons sur lesquelles elle est basée et devrait inclure de l'information concernant la sécurité, le commerce ou le bénéfice du public en général.

**PARTIE 2 – Édition 10/2010
CORRECTIONS AUX CARTES**

- 3313 - Haro Strait South/Sud - Feuille 22 - Nouvelle édition - 02-JAN-2009 - NAD 1983**
01-OCT-2010 LNM/D. 03-SEPT-2010
Porter une épave non dangereuse, profondeur inconnue, marquée PA 48°26'19.7"N 123°00'11.3"W
(Voir la Carte n° 1, K29 et W)
MPO(6202346-01)
- 3419 - Esquimalt Harbour - Nouvelle édition - 27-JUIN-2003 - NAD 1983**
15-OCT-2010 LNM/D. 03-SEPT-2010
Porter une profondeur de 1.5 mètres 48°26'10.7"N 123°26'51.4"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
MPO(6202354-01)
- 3459 - Approaches to/Approches à Nanoose Harbour - Nouvelle édition - 24-OCT-1997 - NAD 1983**
29-OCT-2010 LNM/D. 11-SEPT-2009
Rayer la bouée tonne d'amarrage orange et blanche, marquée NAVY 49°17'23.5"N 124°04'53.1"W
(Voir la Carte n° 1, Q40)
MPO(6202357-01)
- 3461 - Juan de Fuca Strait, Eastern Portion/Partie Est - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983**
01-OCT-2010 LNM/D. 04-DEC-2009
Porter une épave non dangereuse, profondeur inconnue, marquée PA 48°26'19.7"N 123°00'11.3"W
(Voir la Carte n° 1, K29 et W)
MPO(6202346-01)
- 15-OCT-2010 LNM/D. 01-OCT-2010
Modifier FI 5s 32m 18M pour lire FI 5s 32m 13M vis-à-vis le feu 48°13'28.8"N 122°46'09.9"W
Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA370144 *LF(217.5) MPO(6202350-01)*
- 3462 - Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983**
01-OCT-2010 LNM/D. 13-NOV-2009
Porter une épave non dangereuse, profondeur inconnue, marquée PA 48°26'19.7"N 123°00'11.3"W
(Voir la Carte n° 1, K29 et W)
MPO(6202346-01)
- 3515 - Knight Inlet - Carte nouvelle - 18-JAN-1991 - NAD 1983**
01-OCT-2010 LNM/D. 09-SEPT-2005
Porter une ferme marine 50°39'15.0"N 126°17'22.0"W
(Voir la Carte n° 1, K48.1)
MPO(6202347-01)
- 3545 - Johnstone Strait, Port Neville to/à Robson Bight - Feuille 1 - Carte nouvelle - 28-AVR-1989 - NAD 1983**
01-OCT-2010 LNM/D. 02-JUIN-2006
Porter une ferme marine 50°39'15.0"N 126°17'22.0"W
(Voir la Carte n° 1, K48.1)
MPO(6202347-01)
- 3606 - Juan de Fuca Strait - Nouvelle édition - 29-NOV-2002 - NAD 1983**
15-OCT-2010 LNM/D. 10-SEPT-2010
Porter une épave non dangereuse, profondeur inconnue, marquée PA 48°16'02.0"N 124°14'42.6"W
(Voir la Carte n° 1, K29 et W)
MPO(6202348-01)
- Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA370144

**PARTIE 2 – Édition 10/2010
CORRECTIONS AUX CARTES**

3679 - Quatsino Sound - Carte nouvelle - 14-JUIN-1991 - NAD 1983		
29-OCT-2010		LNMD. 11-SEPT-2009
Remplacer	la balise de jour de bâbord par un feu FI G (Voir la Carte n° 1, P1 et Qt)	50°32'07.3"N 127°35'07.7"W
		<i>(P2010116) LF(70.5) MPO(6202356-01)</i>
3681 – Quatsino Narrows – Feuille 1 – Carte nouvelle – 08-JUIN-1990 – NAD 1983		
29-OCT-2010		LNMD. 14-MARS-2003
Remplacer	la balise de jour de bâbord par un feu FI G (Voir la Carte n° 1, P1 et Qt)	50°32'07.3"N 127°35'07.7"W
		<i>(P2010116) LF(70.5) MPO(6202356-01)</i>
3909 - Qlawdzeet Anchorage - Feuille 1 - Carte nouvelle - 11-DEC-1987 - NAD 1983		
15-OCT-2010		LNMD. 23-AVR-2010
Porter	un mouillage recommandé (Voir la Carte n° 1, N10)	54°12'36.0"N 130°46'21.0"W
		<i>MPO(6202351-01)</i>
Porter	un type de fond marin MSh (Voir la Carte n° 1, J2 et J11)	54°12'36.0"N 130°46'21.0"W
		<i>MPO(6202351-02)</i>
3927 - Bonilla Island to/à Edye Passage - Nouvelle édition - 29-MAI-1998 - NAD 1983		
15-OCT-2010		LNMD. 28-MAI-2010
Porter	une profondeur de 23 brasses (Voir la carte n° 1, I10)	53°51'31.0"N 130°34'21.2"W
		<i>MPO(6202349-01)</i>
3956 – Malacca Passage to/à Bell Passage – Nouvelle édition – 01-MARS-1996 – NAD 1983		
15-OCT-2010		LNMD. 23-AVR-2010
Porter	un mouillage recommandé (Voir la Carte n° 1, N10)	54°12'36.0"N 130°46'21.0"W
		<i>MPO(6202351-01)</i>
Porter	un type de fond marin MSh (Voir la Carte n° 1, J2 et J11)	54°12'36.0"N 130°46'21.0"W
		<i>MPO(6202351-02)</i>
3957 - Approches to/Approches à Prince Rupert Harbour - Nouvelle édition - 05-JUIN-1998 - NAD 1983		
15-OCT-2010		LNMD. 23-AVR-2010
Porter	un mouillage recommandé (Voir la Carte n° 1, N10)	54°12'36.0"N 130°46'21.0"W
		<i>MPO(6202351-01)</i>
Porter	un type de fond marin MSh (Voir la Carte n° 1, J2 et J11)	54°12'36.0"N 130°46'21.0"W
		<i>MPO(6202351-02)</i>
4773 - Vicinity of/Environs de Cape Chidley - Nouvelle édition - 31-MAI-2002 – Inconnu		
01-OCT-2010		LNMD. 12-FEV-2010
Modifier	la légende Chart/Carte 5456 pour lire Chart/Carte 5065 (Voir la carte n° 1 A18)	60°33'00.0"N 064°44'00.0"W
		<i>MPO(6305020-01)</i>
Porter	la légende Chart/Carte 5065 (Voir la carte n° 1 A18)	60°26'30.0"N 064°55'00.0"W
		<i>MPO(6305020-02)</i>
Rayer	la légende Chart/Carte 5456 (Voir la carte n° 1 A18)	60°43'05.0"N 064°51'00.0"W

**PARTIE 2 – Édition10/2010
CORRECTIONS AUX CARTES**

		<i>MPO(6305020-03)</i>
Porter	la légende Chart/Carte 5065 (Voir la carte n° 1 A18)	60°42'45.0"N 064°51'00.0"W
		<i>MPO(6305020-04)</i>
Rayer	la légende Chart/Carte 5456 (Voir la carte n° 1 A18)	60°36'00.0"N 064°23'42.0"W
		<i>MPO(6305020-05)</i>
Porter	la légende Chart/Carte 5065 (Voir la carte n° 1 A18)	60°36'00.0"N 064°30'00.0"W
		<i>MPO(6305020-06)</i>
5300 - Baie D'Ungava / Ungava Bay - Nouvelle édition - 28-MAI-2004 - Inconnu		
01-OCT-2010		LNM/D. 12-FEV-2010
Porter	la légende Carte/Chart 4773 (Voir la carte n° 1 A18)	60°40'00.0"N 064°18'50.0"W
		<i>MPO(6305020-09)</i>
Modifier	la légende Carte/Chart 5456 pour lire Carte/Chart 5065 (Voir la carte n° 1 A18)	60°33'00.0"N 064°44'45.0"W
		<i>MPO(6305020-10)</i>
5450 - Hudson Strait/Détroit d'Hudson - Nouvelle édition - 08-JUIL-2005 – Inconnu		
01-OCT-2010		LNM/D. 25-DEC-2009
Modifier	la légende Carte/Chart 5456 pour lire Carte/Chart 5065 (Voir la carte No 1 A18)	60°38'00.0"N 065°14'00.0"W
		<i>MPO(6305020-11)</i>
	Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA173369	
Rayer	la légende Carte/Chart 4771 (Voir la carte No 1 A18)	59°36'00.0"N 063°24'00.0"W
		<i>MPO(6305020-12)</i>
	Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA173369	
7082 - Cape Baring to/à Cambridge Bay - Nouvelle édition - 20-FEV-2004 – Inconnu		
08-OCT-2010		LNM/D. 04-DEC-2009
Rayer	la sonde de 16 brasses (Voir la carte n° 1, I10)	67°58'25.0"N 112°40'20.0"W
		<i>MPO(6603626-02)</i>
Porter	une profondeur de 1 brasse 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	67°58'16.3"N 112°40'20.4"W
		<i>MPO(6603626-03)</i>
15-OCT-2010		LNM/D. 08-OCT-2010
Rayer	la roche à fleur d'eau (Voir la carte n° 1, K12)	68°11'30.0"N 112°36'30.0"W
		<i>MPO(6603630-01)</i>
Porter	un flot avec une élévation de 3 pieds. (Voir la carte n° 1, K10)	68°11'26.7"N 112°38'07.2"W
		<i>MPO(6603630-02)</i>
Porter	une profondeur de 1 brasse 5 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	68°47'59.0"N 107°05'16.5"W
		<i>MPO(6603631-01)</i>

**PARTIE 2 – Édition 10/2010
CORRECTIONS AUX CARTES**

7552 - Bellot Strait and Approaches/et Les Approches - Nouvelle édition - 27-MARS-1998 - NAD 1983		
15-OCT-2010		LNM/D. 13-NOV-2009
Rayer	la sonde de 17.4 mètres (Voir la carte n° 1, I10)	72°00'04.0"N 094°14'50.0"W
		<i>MPO(6603632-02)</i>
Porter	une profondeur de 7.1 mètres (Voir la carte n° 1, I10)	72°00'00.5"N 094°14'52.1"W
		<i>MPO(6603632-03)</i>
7552 - Bellot Strait Eastern Entrance/Entrée Est - Nouvelle édition - 27-MARS-1998 - NAD 1983		
15-OCT-2010		LNM/D. 13-NOV-2009
Porter	une profondeur de 7.1 mètres (Voir la carte n° 1, I10)	72°00'00.5"N 094°14'52.1"W
		<i>MPO(6603632-03)</i>
7575 - Peel Sound and/et Prince Regent Inlet - Carte nouvelle - 06-MARS-1992 - NAD 1983		
15-OCT-2010		LNM/D. 12-FEV-2010
Rayer	la sonde de 13.7 mètres (Voir la carte n° 1, I10)	72°00'07.0"N 094°15'02.0"W
		<i>MPO(6603632-01)</i>
	Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA273257	
Porter	une profondeur de 7.1 mètres (Voir la carte n° 1, I10)	72°00'00.5"N 094°14'52.1"W
		<i>MPO(6603632-03)</i>
	Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA273257	
7663 - McKinley Bay - Nouvelle édition - 25-AVR-1997 - NAD 1983		
29-OCT-2010		LNM/D. 27-MARS-2009
Porter	une profondeur de 7.9 mètres (Voir la carte n° 1, I10)	70°00'16.0"N 131°08'33.2"W
		<i>MPO(6603634-01)</i>
Porter	une note Caution Mariners are advised that depths in the dredged areas and along the beacon ranges are subject to change as a result of scouring and/or dredging. Avertissement Les navigateurs doivent tenir compte des changements dans les profondeurs dans les zones où se déroulent des travaux ainsi que du déplacement des feux d'alignement et des balises en raison du curage et du dragage qui y sont effectués.	69°53'16.0"N 131°20'59.0"W
		<i>MPO(6603634-02)</i>
Modifier	9.5 mètres (1993) pour lire 8.4 mètres (1999) (Voir la carte n° 1, I22)	70°00'26.0"N 131°08'12.0"W
		<i>MPO(6603634-03)</i>
Modifier	10 mètres (1993) pour lire 9.2 mètres (1999) (Voir la carte n° 1, I22)	69°58'00.0"N 131°11'15.0"W
		<i>MPO(6603634-04)</i>
Modifier	9.7 mètres (1993) pour lire 9.5 mètres (1999) (Voir la carte n° 1, I22)	69°57'05.0"N 131°11'27.0"W

**PARTIE 2 – Édition 10/2010
CORRECTIONS AUX CARTES**

MPO(6603634-05)

Modifier 9 mètres (1993) pour lire 8.5 mètres (1999) 69°56'48.0"N 131°13'47.0"W
(Voir la carte n° 1, I22)

MPO(6603634-06)

7750 - Approaches to/Approches à Cambridge Bay - Nouvelle édition - 19-JAN-2007 - NAD 1983

22-OCT-2010 LNM/D. 23-NOV-2007

Déplacer la balise rouge avec réflecteur radar de 68°58'48.0"N 105°49'55.0"W
(Voir la carte n°1, Q81, S4)

à 68°58'57.8"N 105°50'06.2"W

MPO(6603637-01)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA373331

7777 - Coronation Gulf Western Portion/Partie Ouest - Nouvelle édition - 30-MAI-1997 - NAD 1983

08-OCT-2010 LNM/D. 04-JUIN-2004

Porter une profondeur de 2.3 mètres 67°58'16.3"N 112°40'20.4"W
(Voir la carte n° 1, I10)

MPO(6603626-01)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA373341

15-OCT-2010 LNM/D. 08-OCT-2010

Rayer la roche à fleur d'eau, PA 68°11'30.0"N 112°36'30.0"W
(Voir la carte n° 1, K12)

MPO(6603630-01)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA373341

Porter un îlot avec une élévation de 1 mètre. 68°11'26.7"N 112°38'07.2"W
(Voir la carte n° 1, K10)

MPO(6603630-02)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation : CA373341

7779 - Dease Strait - Feuille 1 - Nouvelle édition - 13-OCT-2006 - NAD 1983

15-OCT-2010

Porter une profondeur de 3.5 mètres 68°47'59.0"N 107°05'16.5"W
(Voir la carte n° 1, I10)

MPO(6603631-01)

22-OCT-2010 LNM/D. 15-OCT-2010

Déplacer la balise rouge avec réflecteur radar de 68°58'48.0"N 105°49'55.0"W
(Voir la carte n°1, Q81, S4)

à 68°58'57.8"N 105°50'06.2"W

MPO(6603637-01)

PARTIE 4 – Édition 10/2010
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Arctique canadien, volume 3, cinquième édition, 1994 —

Chapitre III — Supprimer le paragraphe 202, tel qu'émis dans l'Édition bimensuelle n° 26/1994

Remplacer par : 202 La station du *Système d'alerte du Nord* de Edinburgh Island se trouve sur un escarpement situé près de la côte, du côté Sud de l'île, à 2 milles à l'ENE de Orkney Point. Une **tour**, coiffée d'un **dôme** blanc et d'un **feu** d'avertissement d'aéronef, est la structure la plus **remarquable**.

202.1 **Avertissement.** — Il n'y a **pas de personnel** à la station du *Système d'alerte du Nord* de Edinburgh Island. Il existe un abri d'urgence avec un téléphone et une caméra actionnée par les mouvements, mais il n'y a pas de ravitaillement ni de services.

(C2010-025.01)

Chapitre IV — Paragraphe 17, lignes 5 à 9 (ré : correction émise dans l'Édition bimensuelle n° 26/1994)

Supprimer : « Deux réservoirs de pétrole » jusqu'à la fin du paragraphe.

(C2010-025.02)

Chapitre IV — Supprimer le paragraphe 18

Remplacer par : 18 La démolition de la *station désaffectée du réseau DEW de Byron Bay*, située à 3 milles au NW de l'embouchure de Sinclair Creek, est prévue pour 2011 (2009). Une piste d'atterrissage désaffectée se trouve à la station.

(C2010-025.03)

Chapitre IV — Paragraphe 23, ligne 1 – après « Une »

Insérer : ancienne

(C2010-025.04)

Chapitre IV — Supprimer le paragraphe 24

Remplacer par : 24 Une rampe aménagée en terre, qui n'est plus entretenue, est 14 m (46 pi) de long.

(C2010-025.05)

Chapitre IV — Supprimer le paragraphe 31.1, tel qu'émis dans l'Édition bimensuelle n° 1/1995.

(C2010-025.06)

Chapitre IV — Paragraphe 33, ligne 1

Supprimer : La

Remplacer par : L'ancienne

(C2010-026.01)

Chapitre IV — Paragraphe 87, lignes 1 à 5

Supprimer : « Un dôme situé ... réservoirs à pétrole. »

Remplacer par : Une station du *Système d'alerte du Nord* et un entrepôt d'approvisionnement sont situés à 0,6 mille au Nord des bâtisses de l'aéroport. Un **radôme** monté sur une tour est **remarquable**; il est coiffé d'un **feu** d'avertissement d'aéronef. Deux dômes qui se dressent depuis le niveau du sol et un réservoir à combustible sont bien en vue.

(C2010-026.02)

PARTIE 4 – Édition 10/2010
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Chapitre IV — Paragraphe 123, lignes 5 et 6 (ré : correction émise dans l'Édition bimensuelle n° 1/1995)
Supprimer : « Une tour radar » jusqu'à la fin du paragraphe.

(C2010-026.03)

Chapitre IV — Supprimer le paragraphe 123.1, tel qu'émis dans l'Édition bimensuelle n° 1/1995
Remplacer par : 123.1 Un **radôme remarquable**, monté sur une tour et coiffé d'un **feu** d'avertissement d'aéronef, marque une station du *Système d'alerte du Nord* située à 13 milles au NW de Sturt Point. Des dômes bien en vue qui se dressent depuis le niveau du sol, ainsi qu'une bâtisse bleue, se trouvent à proximité.

(C2010-026.04)

Chapitre IV — Paragraphe 124, ligne 1
Supprimer : La
Remplacer par : L'ancienne

(C2010-026.05)

Chapitre IV — Paragraphe 141, lignes 2 et 3 (ré : correction émise dans l'Édition bimensuelle n° 1/1995)
Supprimer : « , où se trouvent ... d'atterrissage (abandonnée) »

(C2010-026.06)

Chapitre IV — Supprimer les paragraphes 144 à 146
Remplacer par : 144 Une station du *réseau DEW* se trouvait autrefois sur Jenny Lind Island. Une ancienne **plage de débarquement**, située près du centre du rivage NW de Jenny Lind Bay, est longue d'environ 180 m et large d'un peu plus de 90 m. L'estran est composé de sable et de gravier ainsi que de roches éparses d'un diamètre variant de 8 à 20 cm et sa pente est d'environ 1:34. Des rampes de terre, qui ne sont plus maintenues, large de 9 m et longue de 30 m, avaient été aménagées à chacune des extrémités de la plage pour faciliter le déchargement des marchandises pour les allèges. Le fond, composé de roches et de sable, présente une pente moyenne de 1:34 jusqu'à la plage.

(C2010-027.01)

Chapitre IV — Supprimer les paragraphes 147 et 148
Remplacer par : 147 Les navires de faible tirant d'eau peuvent **mouiller** dans la baie par 7 m d'eau alors que les plus gros navires peuvent mouiller à 0,5 mille plus loin au large, par 12 m d'eau.

(C2010-027.02)

Chapitre IV — Après le paragraphe 150
Insérer : 150.1 Un **radôme remarquable**, monté sur une tour et coiffé d'un **feu** d'avertissement d'aéronef, marque une station du *Système d'alerte du Nord* située à 5 milles au Nord de Jenny Lind Bay. Des dômes bien en vue qui se dressent depuis le niveau du sol, ainsi qu'une bâtisse bleue, se trouvent à proximité.

(C2010-027.03)

PARTIE 4 – Édition 10/2010
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Chapitre IV — Supprimer le paragraphe 206

Remplacer par : 206 Une piste d'atterrissage désaffectée est située du côté Est de Hat Island. Un **radôme remarquable**, monté sur une tour et coiffé d'un **feu** d'avertissement d'aéronef, ainsi que deux dômes qui se dressent depuis le niveau du sol, marquent une station du *Système d'alerte du Nord* située à 0,5 mille au Nord de la piste d'atterrissage.

(C2010-027.04)

Chapitre IV — Paragraphe 207, lignes 1 et 2 (ré : correction émise dans les Éditions bimensuelles n^{os} 1/1995 et 9/1995)

Supprimer : « Une piste d'atterrissage » jusqu'à la fin de la phrase.

(C2010-027.05)

Chapitre IV — Paragraphe 212, ligne 1 – après « Une »

Insérer : ancienne

(C2010-028.01)

Chapitre V — Supprimer les paragraphes 21 et 22

Remplacer par : 21 **Amers.** — Un **radôme remarquable**, monté sur une tour et coiffé d'un **feu** d'avertissement d'aéronef, est situé à 2,4 milles à l'ENE de Alicia Island. Deux dômes bien en vue qui se dressent depuis le niveau du sol, ainsi qu'une petite bâtisse, se trouvent à proximité. Cet emplacement est celui de la station du *Système d'alerte du Nord* de *Gladman Point*.

22 **Avertissement.** — Il n'y a **pas de personnel** à la station du *Système d'alerte du Nord*. Il existe un abri d'urgence avec une caméra actionnée par les mouvements et un téléphone, mais il n'y a pas de ravitaillement ni de services.

(C2010-028.02)

Chapitre V — Paragraphe 35, ligne 1

Supprimer : La

Remplacer par : L'ancienne

(C2010-028.03)

Chapitre V — Paragraphe 102, ligne 2

Supprimer : abrite la

Remplacer par : abrite l'ancienne

(C2010-028.04)

Chapitre V — Après le paragraphe 102

Insérer : 102.1 La station du *réseau DEW* a cessé ses activités en 1987 et a été remplacée par une station sans nom du *Système d'alerte du Nord*.

(C2010-028.05)

PARTIE 4 – Édition 10/2010
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Chapitre V — Supprimer les paragraphes 104 à 106

Remplacer par : 104 **Structures remarquables.** — Les **bâtisses** et le **radôme** de la station du *Système d'alerte du Nord*, situés sur une colline d'une altitude de 160 pieds (49 m) à 4 milles à l'Est de Wilkins Point, sont **remarquables**.

105 Un **feu** d'obstacle aérien est placé sur le radôme.

(C2010-029.01)

Chapitre V — Supprimer le paragraphe 107

Remplacer par : 107 Une ancienne **plage de débarquement**, située à 0,7 mille au Nord de Wilkins Point, est longue de quelque 0,15 mille et large de 0,1 mille. Elle se compose de gravier et de sable et sa pente est de 1:45. Une rampe de terre aménagée et large de 18 m (59 pi) n'est plus maintenue.

(C2010-029.02)

Chapitre V — Paragraphe 140, ligne 7

Supprimer : en bon état,

(C2010-029.03)

Chapitre V — Supprimer le paragraphe 141

Remplacer par : 141 **Plages de débarquement.** — Des anciennes **plages de débarquement** sont situées sur le côté Sud de Brands Point. La plage SW était utilisée par des allèges de taille moyenne mais les autres allèges utilisaient une rampe de terre aménagée, qui n'est plus maintenue, sur la plage NE.

(C2010-029.04)

Chapitre V — Supprimer le paragraphe 143

Remplacer par : 143 **Mouillage.** — Des navires de faible tirant d'eau ont **mouillé** à moins de 0,1 mille de la plage NE et des plus grands navires, à 0,25 mille plus loin au large par environ 12 brasses (21,9 m) d'eau. Le fond est de vase, de roches et de sable et d'assez bonne tenue.

143.1 **Avertissement.** — Les zones de mouillage au large de Brands Point sont **exposées**.

(C2010-029.05)

ARC 400 — Renseignements généraux, Nord canadien, première édition, 2009 —

Chapitre 1 — Paragraphe 81

Supprimer : , notamment le *LORAN*

(C2010-033.01)

ARC 401 — Détroit d'Hudson, baie d'Hudson et eaux limitrophes, première édition, 2009 —

Chapitre 4 — Paragraphe 81, dernière ligne

Ajouter : Les deux tours de l'alignement intérieur sont pourvues de réflecteurs radar.

(C2010-034.01)

PARTIE 5 – Édition 10/2010
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu		Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
70.5	Quatsino Narrows	Quatsino Sound. 50 32 07.3 127 35 07.7	FI	G	4s	4.3	4	Mât, marque de jour carrée verte, blanche et noire. À longueur d'année. Carte:3681 Éd. 10/10(P10-116)
226.3	D'Arcy Shoals - Bouée lumineuse U1	Côté Est du haut-fond, Sidney Channel. 48 34 14.5 123 18 05.6	FI	G	4s	Verte, marquée "U1". À longueur d'année. Carte:3441 Éd. 10/10(P10-114)
653 G5739.6	Emilia Island	Côté SE. de l'île. 53 45 31.5 128 58 14.6	FI	W	6s	5.7	5	Tour à claire-voie carrée. Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s. Visible de 231° par l'W. et le N. à 064°. À longueur d'année. Carte:3743 Éd. 10/10(P10-117)
671.2	Pitt Point - Bouée lumineuse D3	À l'extrémité Nord de Grenville Channel. 53 53 25.1 130 06 09	FI	G	4s	Verte, marquée "D3". À longueur d'année. Carte:3947 Éd. 10/10(P10-111)
671.6	Gibson Island - Bouée à cloche lumineuse D6	À l'entrée Nord de Grenville Channel. 53 54 59.1 130 09 57.1	FI	R	4s	Rouge, marquée "D6". À longueur d'année. Carte:3947 Éd. 10/10(P10-112)
675.6	Base Sand - Bouée lumineuse D10	SE. de Little Genn Island, Malacca Passage. 54 05 11 130 15 44.1	FI	R	4s	Rouge, marquée "D10". À longueur d'année. Carte:3947 Éd. 10/10(P10-113)
679 G5764	Ecstall Island	À l'extrémité Nord de l'île. 54 09 44.7 129 57 27.2	FI	W	6s	5.2	5	Tour à claire-voie carrée blanche, marque de jour rectangulaire lattée blanche. Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s. À longueur d'année. Carte:3947 Éd. 10/10(P10-107)
684 G5768	Genn Islands	À l'extrémité NW. de l'île. 54 05 51.3 130 17 34.6	FI	R	6s	9.1	4	Tour cylindrique, blanche bande rouge à la partie supérieure. Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s. À longueur d'année. Carte:3947 Éd. 10/10(P10-108)
684.5	Lawyer Islands - Feu Sud	À l'extrémité Sud de l'île. 54 06 08.9 130 19 59.3	FI	W	4s	8.9	3	Tour cylindrique, blanche bande rouge à la partie supérieure. À longueur d'année. Carte:3947 Éd. 10/10(P10-109)
689 G5773	Inverness Passage	À l'embouchure de la rivière Skeena. 54 11 56 130 15 49	FI	W	4s	3.7	3	Tour à claire-voie carrée. À longueur d'année. Carte:3947 Éd. 10/10(P10-110)

